RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 764B9592-FD73-4E25-8E50-69AE1697C5C1

3 T TRANSPORTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 36 rue des Artisans
28630 MORANCEZ
490 632 395 RCS CHARTRES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

EN DATE DU 15 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le quinze juillet,

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Teddy TESSON, Gérant associé,
  propriétaire de sept cent cinquante-et-une parts, ci ..... 751 parts

- Madame Béatrice TESSON, associée,
  propriétaire de deux cent quatre-vingt-dix parts, ci ..... 290 parts

- Madame Tiphanie TESSON, associée,
  propriétaire de cent quatre parts, ci ..... 104 parts

- Madame Laura TESSON, associée,
  propriétaire de cent quatre parts, ci ..... 104 parts

- Indivision Michel TESSON,
  propriétaire d'une part, ci..... 1 part
  (pour moitié en pleine propriété et pour moitié en usufruit pour Madame Béatrice TESSON et en nue-propriété pour Tiphanie, Teddy et Laura TESSON)

- Indivision Michel TESSON,
  propriétaire de deux cent cinquante parts, ci ..... 250 parts
  (usufruit pour Madame Béatrice TESSON et nue-propriété pour Tiphanie, Teddy et Laura TESSON)

========

Seuls associés possédant ensemble la totalité des .....1 500 parts composant le capital social de la société 3 T TRANSPORTS (ci-après, la « **Société** »),

STATUANT AU VU DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- les statuts de la Société ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de décisions unanimes des associés.

Docusign Envelope ID: 764B9592-FD73-4E25-8E50-69AE1697C5C1

SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Ajustement de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

ONT ADOPTÉ LES DÉCISIONS SUIVANTES :

PREMIÈRE DÉCISION

(Ajustement de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social)

Les associés, statuant à l'unanimité,

Connaissance prise :

- du rapport de la gérance ;

Décident d'ajuster l'objet social en adoptant la rédaction suivante de l'article 3 des statuts de la Société :

« *ARTICLE 3 - OBJET*

La société a pour objet :

- *Le transport routier de marchandises,*
- *L'achat, la vente et la location avec ou sans chauffeur de tous véhicules, y compris de véhicules pour le transport routier de marchandises de plus de 3,5 tonnes et de véhicules de loisirs,*
- *Le commissionnage, l'affrètement, l'entreposage et la réparation accessoire de matériels neufs ou d'occasions nécessaires à l'activité définie au présent article,*
- *Tous travaux d'aménagement et d'équipement de tous types de véhicules (de plus ou moins de 3,5 tonnes), en vue de leur revente ou location, ainsi que la vente de tous accessoires pour véhicules de loisirs, remorques et véhicules aménagés,*
- *Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.* ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME DÉCISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Les associés, statuant à l'unanimité,

Connaissance prise :

- du rapport de la gérance ;

Docusign Envelope ID: 764B9592-FD73-4E25-8E50-69AE1697C5C1

Décident de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

*
***

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui constate des décisions unanimes des associés et qui sera retranscrit sur le registre des décisions collectives des associés de la Société.

Les présentes ont été conclues à titre d'écrit sous forme électronique ayant la même valeur probante que l'écrit sur papier conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil et signées par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification, mis en œuvre par DocuSign, garantissant le lien de chaque signature avec le présent acte conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil, ainsi que le reconnaît et l'accepte chacun de soussignés.

Signé par :
Teddy Tesson
480AB1F9BD114A8...

Monsieur Teddy TESSON
Gérant associé
Indivisaire

[redacted]

Madame Béatrice TESSON
Associée
Indivisaire

[redacted]

Madame Tiphanie TESSON
Associée
Indivisaire

[redacted]

Madame Laura TESSON
Associée
Indivisaire